



CENTRE NATIONAL DE  
PRÉVENTION DU CRIME

## PLAN D'ACTION VISANT À DIMINUER EFFICACEMENT LA CRIMINALITÉ

Le Canada est un pays sûr où la plupart des Canadiens et Canadiennes se sentent en sécurité dans leur quartier. Mais nous ne pouvons tenir cette situation pour acquise. Le crime et la victimisation ont tout de même coûté plus de 70 milliards de dollars à la société canadienne en 2003, dont 13 milliards de dollars ont été consacrés au système de justice pénale. Les niveaux de violence interpersonnelle demeurent inacceptables. Il nous faut aussi prêter attention à la violence liée aux armes et aux gangs de rue, tout particulièrement parmi les jeunes. La criminalité est un phénomène complexe et à facettes multiples : on ne saurait, par une intervention traditionnelle ou une seule approche, en diminuer efficacement les conséquences sociales et économiques.



La Stratégie nationale pour la prévention du crime (SNPC) fournit un cadre stratégique pour l'exécution des interventions en prévention de la criminalité au Canada. Elle est gérée conjointement avec les provinces et les territoires et est administrée par le Centre national de prévention du crime (CNPC), du Secteur de la sécurité de la population et des partenariats de Sécurité publique Canada.

### Mission

La mission du CNPC est de faire preuve de leadership à l'échelle nationale quant aux moyens efficaces de prévenir et de réduire la criminalité en s'attaquant aux facteurs de risque connus chez les populations les plus vulnérables et dans les milieux à risque élevé, tout en veillant à ce que ces moyens présentent un bon rapport coût-efficacité.

Le CNPC axe ses efforts sur deux activités principales : soutenir des interventions ciblées et développer et communiquer des connaissances pratiques.

### Principes

Les principes du CNPC sont les suivants : pour optimiser les résultats, il faut que les interventions au titre de la prévention de la criminalité soient intégrées aux activités d'autres programmes et services, s'appuient sur la connaissance des facteurs de protection et de risque connus, fassent appel à des pratiques fondées sur la recherche, se concentrent sur des priorités précises et soient mesurables.

### 1. Intégration

Au Canada, de nombreux services et programmes contribuent à accroître la sécurité des collectivités. Organisations gouvernementales et non gouvernementales, police et services correctionnels ont tous des stratégies et des programmes pour réduire la criminalité. Les programmes appliqués par les écoles, les services de santé ainsi que les organisations sportives et culturelles contribuent également, de différentes façons, à aider les enfants et les jeunes à ne pas basculer dans la délinquance.

Depuis sa création en 1998, le CNPC a collaboré avec des partenaires clés au plan local, provincial, territorial et international pour s'attaquer aux facteurs de vulnérabilité qui rendent les personnes à risque. Il nous faut renforcer nos partenariats dans l'ensemble des secteurs et intégrer systématiquement l'élément prévention du crime aux mesures correctionnelles et d'application de la loi et aux autres interventions pertinentes.

### 2. Efforts fondés sur la recherche

Au cours des dix dernières années, nos connaissances en matière de prévention efficace du crime se sont considérablement élargies. Le CNPC identifie les interventions réussies et les conditions de leur adaptation aux situations et aux besoins locaux. Un appui aux pratiques fondées sur des données probantes sert efficacement la prévention de la criminalité.

### 3. Action concertée

Notre action concertée repose sur des priorités précises, établies en partenariat avec les principaux intervenants et à la lumière d'une analyse attentive des principales tendances en matière de criminalité. Ces priorités sont :

- agir sur les facteurs de risque chez les familles vulnérables, les enfants et les jeunes à risque élevé;
- répondre aux problèmes prioritaires en matière de criminalité (gangs de jeunes et activités criminelles liées à la drogue);
- prévenir la récidive chez les groupes à risque élevé;
- promouvoir la prévention dans les collectivités autochtones.

### 4. Résultats mesurables

Les projets qui reçoivent l'appui du CNPC doivent démontrer comment ils comptent s'attaquer aux facteurs de risque, de quelle manière l'approche choisie repose sur les connaissances disponibles et dans quelle mesure il s'agit de moyens qui pourront permettre de diminuer la criminalité.

## Nos programmes de financement

### Le Fonds d'action en prévention du crime (FAPC)

Le FAPC appuie des projets de prévention de la criminalité dans les collectivités, grandes ou petites. L'objectif principal du FAPC est de financer la mise en œuvre de pratiques prometteuses agissant sur des facteurs de risque connus et sur des types de crime en lien avec les priorités du CNPC.

La priorité est accordée aux projets qui visent avant tout des personnes ou des groupes présentant des facteurs de risque multiples. Le CNPC financera le renforcement des capacités, notamment dans les collectivités autochtones, dans les régions éloignées ou en milieu rural, en fonction des besoins déterminés et dans la mesure où ces activités s'intègrent dans une stratégie plus vaste qui vise à s'attaquer à des facteurs de risque ou à des délits spécifiques.

### Le Fonds pour la recherche et le développement des connaissances (FRDC)

Le FRDC offre trois voies de financement : la recherche, le transfert de connaissances et les projets de démonstration, le tout assorti d'évaluations effectuées par une tierce partie.

Les objectifs du FRDC sont les suivants : recenser les modèles prometteurs de prévention du crime mis en œuvre par les collectivités; déterminer l'efficacité et les coûts et avantages des projets, quelles sont les principales composantes des programmes qui réussissent et dans quelle mesure ils peuvent être repris dans d'autres collectivités; favoriser la réalisation de projets de grande qualité en matière de prévention du crime qui présentent un bon rapport coût-efficacité tout en étant viables.

Le FRDC appuie :

- des projets de démonstration qui testent des interventions auprès de populations vulnérables et dans des endroits à risque élevé;
- des évaluations par une tierce partie de projets choisis;
- des instituts désignés qui recueillent, résument et diffusent de l'information sur les pratiques prometteuses ou ayant connu du succès au Canada et partout dans le monde;
- des études comportant des renseignements essentiels à l'élaboration des projets de démonstration;
- la diffusion de ces connaissances au moyen de bulletins électroniques, de rapports imprimés, de séances de formation, de séminaires pratiques, etc.

### Le Fonds de lutte contre les activités des gangs de jeunes (FLAGJ)

Le FLAGJ permet d'investir dans des collectivités aux prises avec des problèmes de gangs, notamment dans des projets qui visent les jeunes qui font déjà partie de gangs ou ceux qui risquent le plus d'en devenir membres. Le CNPC s'emploie avec les provinces et les territoires à recenser les collectivités touchées.

Le financement est accordé à des projets où des organismes communautaires et des municipalités travaillent déjà ensemble à évaluer les besoins et à élaborer une solution concertée et intégrée par rapport au phénomène des gangs de jeunes auquel ils sont confrontés.

## Conclusion

La prévention de la criminalité ne saurait reposer sur une seule approche. Il faut un vaste arsenal d'interventions pour arriver à une efficacité maximale. En conséquence, le CNPC fait sienne la position que traduisent les Principes directeurs des Nations Unies pour la prévention du crime adoptés en 2002. Selon ces Principes, pour diminuer la criminalité de manière durable il faut appliquer aussi bien des mesures de prévention sociale, que des mesures de prévention situationnelle et de prévention de la récidive et favoriser la mise en œuvre de partenariats efficaces à l'échelle de la collectivité.

*Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des activités du Centre national de prévention du crime, veuillez communiquer avec nous au 1-877-302-6272 ou visiter notre site Web à : [www.securitepublique.gc.ca/cnpc](http://www.securitepublique.gc.ca/cnpc).*

*Pour recevoir des informations sur les activités du CNPC, nous vous invitons à vous inscrire à la liste d'envoi électronique du CNPC en visitant notre page d'enregistrement à : [www.securitepublique.gc.ca/prg/cp/maillinglist/subscribe-fr.aspx](http://www.securitepublique.gc.ca/prg/cp/maillinglist/subscribe-fr.aspx).*